



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 26/05/2020

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 30 mai à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET, et Marie MAURY

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-Claude DELAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

La séance est ouverte à 10h00.

Monsieur le Maire explique que la réunion du Conseil municipal se fait spécialement dans la salle de Halle de la mairie pour respecter la distanciation demandée durant la crise sanitaire du COVID-19.

Monsieur le Maire fait un point sur la législation en matière de démission des membres du Conseil municipal et donne lecture des démissions de Monsieur Jean-Claude DELAS et de Madame Marie-Thérèse BRUZAUD. Monsieur Régis PIERROT et Madame Véronique RENAUDOT seront installés au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'à l'avenir les convocations pour les réunions du Conseil municipal seront accompagnées de notes explicatives. Il présentera chaque point et s'en suivront les débats et remarques des membres, puis un vote le cas échéant.

AFFAIRES GENERALES

1. Organisation de la permanence des élus

Monsieur le Maire indique que la permanence des élus se tiendra tous les lundis de 17h à 19h à partir du 8 juin. Le planning sera affiché à la mairie.

Madame Dominique ARNE demande si les élus pourront recevoir des administrés en dehors de ces créneaux. Monsieur le Maire répond que c'est possible selon les besoins de chaque commission.

2. Organisation des commissions et des délégations aux organismes extérieurs

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants aux organismes extérieurs et que l'organisation des commissions doit se faire dans les six mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente une liste de commissions en fonction des délégations de fonction de chaque élu. La liste des commissions, leurs membres et leurs organisations seront définies dans le règlement intérieur du Conseil municipal qui sera voté dans une prochaine séance.

Commission	Président	Membres		
Appel d'offres	Nicolas Datas Tapie	Dominique Baris	Pierre Seube	Roger Setau
Finances	Dominique Baris	Jérôme Artigue	Monique Chausserie	
		Pierre Seube	Roger Setau	
Personnel	Francis Artigue	Céline Paoli		
		Marie Maury		
Travaux	Patrick Bru	Francis Artigue	Roger Setau	
		Laurent Haest		
Associations Sport Loisirs Culture Animations	Fabienne Ballarin / Pierre Seube	Roger Setau	Jérôme Artigue	
		Laurent Haest	Céline Paoli	
Communication	Monique Chausserie / Pierre Seube	Florian Parent		
Santé/Social	Monique Chausserie / Dominique Arne	Céline Paoli		
		Laurent Haest		
Enfance Jeunesse	Céline Faget / Monique Chausserie	Fabienne Ballarin	Laurent Haest	
		Dominique Arné	Pierre Seube	
Ecologie	Marie Maury	Dominique Baris	Dominique Arne	
		Francis Artigue		
Citoyenneté	Jérôme Artigue	Céline Paoli	Marie Maury	
		Fabienne Ballarin	Florian Parent	
Securité	Florian Parent	Patrick Bru		
		Francis Artigue		
Urbanisme	Pierre Seube	Florian Parent		
		Dominique Baris		
Marché	Patrick Bru / Pierre Seube / Francis Artigue			
Secrétaire de séance	Dominique Arne	Jerome Artigue		
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Arros		Titulaire :	Nicolas Datas Tapie	
		Supléant :	Patrick Bru	
Syndicat Mixte Développement des côteaux des hautes Pyrénées		Titulaire :	Nicolas Datas Tapie	
		Supléant :	Céline Paoli	
SDE		Titulaire :	Francis Artigue	
		Supléant :	Patrick Bru	
Conseil Administration du Collège		Titulaire :	Monique Chausserie	
		Supléant :	Marie Maury	
Comité National D'action Sociale		Titulaire :	Dominique Baris	
Association des communes forestières		Titulaire :	Francis Artigue	
		Supléant :	Marie Maury	
Commission communale des impôts directs	Nicolas Datas Tapie			
Comité de Jumelage Tournay La vraie Croix	Pierre Seube			

Monsieur Jérôme ARTIGUE fait remarquer que malgré la volonté d'intégrer des citoyens dans les commissions, des impossibilités législatives demeurent. Monsieur le Maire nous indique que des consultants et des personnes référentes pourront être conviés dans les travaux des commissions.

Monsieur le Maire indique que les élus peuvent bénéficier de formations et propose d'y consacrer 2% du montant des indemnités soit environ 1 200 €.

3. Ouverture de la Piscine Municipale

Monsieur le Maire rappelle le contexte inédit de la crise sanitaire liée au COVID-19 et se pose la question de la possibilité d'ouvrir la piscine municipale pour l'été 2020.

Les préconisations gouvernementales concernant la réouverture des piscines sont drastiques et imposent de nouvelles contraintes logistiques et techniques.

Malgré la complexité de l'exercice de ce service public, l'intérêt général et notamment social prime pour l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2020 et de solliciter une aide de la communauté de communes compte tenu de l'intérêt communautaire de la piscine.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

4. Arrêt du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle que sous la précédente municipalité et par délibération n°2020-8, le Conseil municipal a attribué le 28 février 2020 les marchés de travaux pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire et réhabilitation d'un immeuble communal en commerce à l'adresse 1 rue Gerde. Les marchés ont été notifiés le 13 mars 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux de la précédente mandature Messieurs Nicolas DATAS-TAPIE et Francis ARTIGUE ont toujours été opposés à ce projet et que cette opposition a été reprise par la liste "Agir pour l'avenir de Tournay" durant toute la campagne électorale qui portait un projet de MSP dans un autre lieu.

Par ailleurs, le fait que dans le projet actuel un mur soit mitoyen avec un riverain rend ce projet techniquement impossible.

Il est rappelé la réglementation concernant la résiliation des marchés publics

et la pénalité possible de 3 %, soit près de 30 000 €.

Il est indiqué que le projet ne répond pas aux besoins de la population et qu'il est d'intérêt général de résilier les marchés publics notifiés.

Monsieur le Maire propose de résilier les marchés publics de travaux de la maison de santé pour le projet situé 1 rue Gerde pour un motif d'intérêt général.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Lancement du nouveau Projet de Pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire indique que si les marchés viennent d'être résiliés, le projet demeure mais sur une autre localisation. Pendant la campagne électorale, un projet avait été proposé sur l'esplanade de la gare à côté de la halle photovoltaïque Georges Mignonac. Monsieur le Maire soumet une autre possibilité de localisation, à côté du futur siège de la communauté de communes, avenue de Tarbes.

Monsieur le Maire propose d'approuver le principe de l'étude des deux projets et de solliciter l'ADAC65 à cet effet pour le montage du projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

6. Réorganisation des services municipaux (Technique, Administratif et Enfance/Jeunesse)

Monsieur le Maire fait une présentation des services et de l'organigramme qu'il souhaite mettre en œuvre. Il dénonce les méthodes managériales de l'ancienne municipalité qui ont laissé des séquelles dans les services municipaux. La médecine du travail a d'ailleurs été convoquée.

Les membres du Conseil déplorent ce bilan.

FINANCES

7. Autorisation du Maire à signer les marchés à procédure adaptée

Monsieur le Maire rappelle la charte de l'élu lue et remise au Conseil municipal d'installation du 23 mai 2020 et le devoir d'intégrité des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal d'accorder des

délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières, notamment son alinéa 4 concernant les marchés publics.

Monsieur le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal. Aussi, dans un souci d'efficacité, de continuité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il est nécessaire que l'exécutif local puisse signer les marchés à procédure adaptée dans lesquels la publicité n'est pas formalisée en dessous d'un certain seuil.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les marchés de travaux, de fournitures ou de services d'un montant inférieur à 10 000 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Solidarité Commerçants Tournayais (Gratuité de l'utilisation du Domaine Public)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-13 du 24 février 2016 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales. Il rappelle aussi la loi dans le contexte de crise du COVID-19 et propose au Conseil de ne pas émettre de titre exécutoire pour la redevance d'occupation des terrasses aux commerçants de la place d'Astarac pour l'année 2020 compte tenu la crise sanitaire liée au COVID-19.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Jérôme ARTIGUE et de Madame Céline FAGET.

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point sur la distribution des masques à la population et l'organisation de permanence à cet effet.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de l'entreprise ETE Réseaux pour s'installer sous la halle photovoltaïque. Le Conseil municipal est défavorable à cet emplacement tout en affirmant la volonté d'accueillir cette entreprise dans le village.

Monsieur Patrick BRU fait un point sur l'achat de petit matériel d'entretien et de travaux.

La séance est levée à 14h00.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE